

# Vision

Un magazine truffé d'astuces et de bonnes idées

Dans cette édition:

- *Cloud computing*
- *Mariage ou cohabitation*
- *Excursions insolites*



édition août 2012

# CONTENU

Cloud computing	4
Assurance hospitalisation	5
Etat des lieux : le mariage	6
Les dépenses non admises	6
Le prix de la rentrée	7
Augmentations de saison	8
Mariage ou cohabitation	9
Constat d'accident auto	9
Excursions insolites	10

## VOTRE OPINION NOUS INTERESSE

Avez-vous des questions à poser ou des remarques à faire au sujet d'un article dans 'Vision'? Ou peut-être vous aimeriez voir un sujet spécifique traité dans une prochaine édition? Laissez-nous le savoir par courriel via [info@aquilae.be](mailto:info@aquilae.be).

Avec l'appui de:



Nous visons toujours le plus haut degré de fiabilité dans nos textes. Nous ne pouvons toutefois pas être tenus responsables pour leur contenu. Vu la complexité de certains sujets, nous nous réservons en outre le droit de les traiter en général ou de manière non-exhaustive. Nous vous conseillons de présenter en personne vos situations concrètes à un de nos courtiers-membres.

© Nos articles ne peuvent être scannés, stockés numériquement, copiés, reproduits ou utilisés à des fins commerciales sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

## EDITO

Les nouvelles mesures fiscales et les adaptations de règlements existants sont autant de sujets qui retiennent régulièrement notre attention comme celle des médias. Si les raisons sous-jacentes (maintenir les finances publiques) ne suscitent guère de discussion, leur mise en œuvre pratique soulève généralement un débat très animé.

A ce titre, on peut légitimement s'interroger au sujet du manque de continuité et de vision à long terme dont semble faire preuve cette législation, surtout lorsqu'on tient compte de l'impact considérable de ces nouvelles mesures pour de très nombreux ménages. Il suffit de penser, par exemple, aux modifications importantes portant sur les incitants fiscaux qui promouvaient les économies d'énergie, tant pour les logements que pour les véhicules. Consécutivement à toutes ces modifications, les déclarations d'impôts ne cessent de changer et deviennent toujours plus complexes à remplir, ce qui ne rend pas la vie des citoyens plus aisée. Il n'est donc pas étonnant que de nombreux compatriotes s'en émeu-

vent de plus en plus vivement, en dépit des efforts de l'administration fiscale de prendre en charge elle-même une bonne partie de ce surplus de travail.

Heureusement, cette période est aussi synonyme de Vacances d'Été qui sont par excellence l'occasion de s'évader de la réalité quotidienne et de s'offrir une nécessaire décompression. Et pour patienter jusqu'à ce moment, quelques escapades le weekend vous permettent également de vous ressourcer. Voir, entendre, sentir, vivre, peut-être découvrir de nouvelles sources d'inspirations; la diversité des activités ne peut induire que des changements bénéfiques.

Bien souvent, il vous suffit de prendre un peu de bon temps pour vous sentir «en vacances», que vous décidiez de prendre plusieurs semaines de congé ou de ne vous contenter que de quelques jours, bien que dans ce dernier cas, l'envie d'une journée supplémentaire ou d'une nouvelle échappée se manifesterait toujours plus rapidement...

Bonnes vacances !



## Cloud Computing: la sauvegarde de vos données sur un petit nuage

En septembre 2011, Apple lançait en grande pompe son système de sauvegarde et de synchronisation iCloud. Comme à leur habitude, les hommes du marketing de la pomme ont réussi à faire connaître au grand public une technique jusque là réservée à des utilisateurs plus avertis.

De peur d'égarer vos documents importants, vos billets d'avion ou passeport vous êtes vous déjà envoyé un mail en y attachant ces fichiers? Sans le savoir, vous avez fait du clouding! Le cloud computing est un concept qui consiste à déporter sur des serveurs distants des stockages et des traitements informatiques traditionnellement localisés sur des serveurs locaux ou sur le poste de l'utilisateur.

C'est exactement ça le principe et surtout le plus grand avantage du système: accéder partout à vos fichiers - à distance ou en itinérance - et ne pas craindre une perte de ceux-ci en cas de crash du disque dur ou de vol de votre ordinateur portable par exemple.

Outre iCloud qui octroie gratuitement 5Go de stockage de base aux clients Apple, d'autres acteurs proposent des solutions de stockage à distance.



En général le volume de sauvegarde peut être étendu contre une redevance annuelle:



La boîte de Dropbox permet de stocker vos données en ligne, son interface s'apparentant à l'explorateur de votre système d'exploitation. Elle vous offre un espace de 3Go qui augmentera au fur et à mesure des invitations envoyées à vos contacts et acceptés par ceux-ci.



L'éléphant Evernote est en quelque sorte un 'fourre-tout', un must pour y classer vos documents, images, liens internet, etc. Un gros classeur virtuel où vous insérez vos données... en les retrouvant en un clic.

Malgré ses nombreuses qualités, le Clouding comporte certains inconvénients. Le principal est qu'il nécessite impérativement une connexion à Internet pour fonctionner: pas de connexion, pas d'accès à vos données. D'autre part, la sécurisation du serveur distant est primordiale puisqu'en cas de dysfonctionnement l'ensemble des données peuvent être perdues. Des questions se posent également sur le droit applicable en cas de litige avec le prestataire à qui le client confie ses données. Quoi qu'il en soit le risque de perte de vos données reste faible si vous les confiez à des acteurs réputés sur le marché.

## Assurance hospitalisation offerte par l'employeur... Cadeau empoisonné?

En Belgique, l'assurance hospitalisation est l'avantage extra-légal préféré des travailleurs. Mais que se passe-t-il lorsque ce dernier quitte l'Entreprise? Avant 'la Loi Verwilghen', il était courant qu'un travailleur qui quitte un contrat collectif n'ait plus la possibilité de s'assurer à titre individuel suite à un refus d'ordre médical. Cette loi qui va fêter ses 5 ans a-t-elle réglé pour autant toute la problématique générée par ces contrats collectifs hospitalisation si prisés par les Belges?

'La Loi Verwilghen'\* consacre le droit au bénéficiaire d'un contrat collectif de prolonger à titre individuel son affiliation auprès de cet assureur sans nouvelles formalités médicales. La seule condition requise consiste en deux années d'ancienneté auprès d'Assureur(s) privé(s).

Si la loi a solutionné la problématique de l'acceptation médicale, rien n'a été fait (ou presque) pour rendre abordable la souscription pour une personne de plus de 60 ans! En effet, lorsque le travailleur quitte le contrat collectif, il souscrit à titre individuel au tarif de son âge acquis (actuel) et non à celui auquel il a intégré le groupe! Ce qui mériterait d'être expliqué aux bénéficiaires c'est que lorsque l'on souscrit un contrat individuel, ce contrat est viager (il ne peut être renoncé par l'assureur). La prime payée se compose de deux parties. La première correspond au risque actuel tandis que la seconde permet à l'assureur de constituer une réserve de financement liée au vieillissement de l'assuré. Dans un contrat

collectif, cette notion de viager n'existe pas. L'assureur ne perçoit donc pas cette prime de financement du vieillissement.

Plusieurs compagnies proposent la souscription d'un 'pré-contrat' qui peut être souscrit dès que le travailleur devient bénéficiaire du contrat collectif. Cette police d'assurance permet au client de constituer la réserve liée au vieillissement absente du contrat collectif de sorte que, sous certaines conditions propres à chaque assureur, l'assuré puisse bénéficier du tarif lié à l'âge de souscription du 'pré-contrat'.

L'information et le conseil en assurance est un métier. Si vous bénéficiez d'un contrat hospitalisation offert par votre employeur, parlez-en à votre Courtier Aquilae qui sera à même de vous donner une information personnalisée.

\* La Loi impose à l'Employeur d'informer (sans autre précision) de l'existence des contrats de préfinancement (pré-contrat).

## Le Mariage, une pratique démodée?

En quarante ans, le paysage de la conjugalité a radicalement changé: il est devenu mouvant, fragile, complexe. État des lieux.

La période de 1945 jusqu'à la fin des années 1960 fut qualifiée d'âge d'or du mariage. Tout change dès 1970: le nombre de mariages chute et l'âge au mariage s'élève; les divorces se multiplient, et passent de 12% en 1970, à plus de 40 % aujourd'hui.

Les nouvelles générations se sont détournées progressivement du mariage: alors que le célibat était rare pour les femmes des générations 1950, il se répand rapidement et devrait concerner trois femmes sur dix nées dans la génération 1980. Cette désaffection pour le mariage s'accompagne d'une élévation considérable de l'âge au mariage. Ainsi, la proportion de personnes ne se mariant pas a triplé.



Le mariage a donc perdu beaucoup d'adeptes et il en est de même dans toute l'Europe. Dans ce domaine, la Suède donne l'exemple, avec plus de quatre personnes sur dix ne se mariant pas dans les nouvelles générations. A contrario c'est en Europe du Sud que le mariage demeure le plus fréquent et continue à concerner plus de 85% des femmes.

## DNA à 309%

Une dépense non admise (DNA) est le rejet par le fisc de tout ou partie d'une dépense professionnelle. Celle-ci en regard du Cir. 92 doit répondre à plusieurs conditions:

- se rattacher à l'exercice fiscal,
- être supportée pendant la période imposable,
- être consentie en vue d'acquiescer ou de conserver un revenu imposable,
- être justifiée par des documents probants.

Les dépenses qui font le plus souvent l'objet de discussion avec le fisc sont : cadeaux d'affaires, frais de réception,

frais de restaurant, amendes, vêtements professionnels non spécifiques, frais de voiture,...

Pour ces DNA, le gouvernement Di Rupo 1<sup>er</sup> laisse entendre (par voie de circulaire administrative, soit un 'modus operandi' interne au fisc) qu'elles seront taxées à 309% (taux utilisé pour les fraudes à grande échelle). Ce point fait éminemment polémique et beaucoup de discussions sont en cours.

L'avenir nous en dira plus et ce seront les jugements futurs des tribunaux (jurisprudence) qui feront office de loi ...

## L'allocation de rentrée ... Suffisante pour constituer le cartable de votre enfant ?

### Allocation de rentrée

Tous les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 1987 et le 30 juin 2012 auront droit à cette allocation de rentrée, pour autant qu'ils aient également droit aux allocations familiales pour le mois de juillet 2012. Elle est payée automatiquement, il ne faut remplir aucune formalité.

Son montant est déterminé en fonction de l'âge de votre enfant (atteint au courant de l'année civile 2012):

De 0 à 5 ans :	27,06 euro
De 6 à 11 ans :	57,44 euro
De 12 à 17 ans :	80,41 euro
De 18 à 25 ans :	108,25 euro

Cette allocation de rentrée vous sera versée en même temps que les allocations familiales du mois d'août 2012.

### Conclusion:

La prime de rentrée ne couvre naturellement pas le prix du cartable. Ce n'est d'ailleurs pas son but, comme l'a précisé Paul Parent, président de l'Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés: "Ce n'est pas la volonté nécessairement du législateur de couvrir les frais de rentrée scolaire, mais ça aide à y faire face. C'est une question de budget évidemment".

### Prix du cartable

Pour vous servir de repère lors de vos achats pour cette rentrée, voici une fourchette de prix des principaux postes du cartable.

	Minimum	Maximum (réaliste)
Cartable (ou sac à dos)	4,90 euro	+/- 130,00 euro
Trousse pour crayons	0,87 euro	+/- 35,00 euro
Remplir la trousse (stylo, bic, ...)	+/- 17,00 euro	+/- 100,00 euro
3 classeurs	3,50 euro	+/- 19,00 euro
3 cahiers	1,99 euro	+/- 11,00 euro
Matériel divers (perforateur, agrafeuse, ...)	+/- 15,00 euro	+/- 80,00 euro
Total	39,28 euro	+/- 375,00 euro

Ne sont pas compris: un éventuel minerval, matériel spécifique suivant l'orientation de l'étude, coût des livres de classe, ...





## Les tarifs d'assurance en hausse



Plus encore qu'en 2011, 2012 est une année pivot en ce qui concerne l'augmentation des tarifs d'assurances. Les principales branches touchées sont les garanties complémentaires en auto, et l'incendie dans son aspect global, même si les autres suivent tout de même une direction inflationniste.

Cette décision d'augmentation a dû être prise face à plusieurs facteurs qui, additionnés les uns aux autres, ont engendré une rentabilité fortement dégradée des produits d'assurances.

Entre autres causes, on évoquera la chute des marchés boursiers depuis 2008 qui a miné les placements des sociétés dont ceux des entreprises d'assurances (ne parlons même pas des banques), la fréquence accrue des catastrophes naturelles et leurs conséquences sur la sinistralité, mais aussi la concurrence achar-

née des compagnies du marché, et la course qu'elles se sont fait tantôt sur le tarif le plus séduisant - alors que le coût des réparations et des matières premières n'a jamais diminué -, tantôt sur les couvertures les plus étendues.

Elles ont en quelque sorte scié la branche sur laquelle elles étaient assises, en laissant à leurs clients l'illusion de croire qu'elles prendraient impunément en charge l'entièreté des risques assurés par ces derniers.

Franchise zéro, dégressivité nulle pendant quatre ans, couverture tous risques des appareils électriques, Bonus Malus zéro à vie, etc. Tout a été fait pour charmer le chaland, et surtout lui soustraire l'idée du principe clé de l'assurance: couvrir les montants auxquels il ne pourrait financièrement pas faire face en cas de sinistre.

Machine-arrière toute donc? Pas totalement. En effet, se détachant des politiques des compagnies souvent axées sur le court ou le moyen terme, les courtiers Aquilae ont depuis de nombreuses années privilégié le rapport qualité/prix/service de leur offre, insisté sur le fait que contrat d'assurance et contrat d'entretien sont bien distincts, et rappelé qu'une franchise (plus) élevée diminue le risque pris par la compagnie.

Et comme la prime n'est finalement que la rémunération du risque pris par la compagnie, c'est tout bénéfice pour leurs clients...

## Fiscalité: mariage ou cohabitation légale? ... En bref

### Mariage

- une seule déclaration fiscale
- part du conjoint en cas de décès = l'usufruit sur l'entièreté du patrimoine du prédécédé
- taux des droits de succession = taux en ligne directe avec calcul décumulé pour l'habitation familiale
- outil de planification: contrat de mariage (bilatéral) et testament

### Cohabitation légale

- une seule déclaration fiscale
- part du cohabitant en cas de décès = usufruit sur l'habitation familiale
- taux des droits de succession = taux en ligne directe, pas de décumul concernant l'habitation familiale
- outil de planification: testament (révo- cable unilatéralement !) et tontine



Sur base de ces quelques points (et il y en a d'autres), il apparaît que le droit belge continue à favoriser le mariage. Bien que la cohabitation y apporte un début de solution, elle est loin d'en être la panacée!

## Le constat d'accident automobile: à remplir complètement !

Un accident est toujours un moment stressant. C'est la raison pour laquelle il est utile de prendre le temps de parcourir préventivement le constat d'accident.

- Le recto doit être complété et signé sur place. Vous pourrez transcrire les renseignements demandés au verso plus tard.
- Remplissez le plus précisément possible toutes les rubriques du constat !
- Sous la rubrique "responsabilités", donnez votre avis sur les torts respectifs.
- Cochez les situations qui correspondent aux circonstances de l'accident: de façon imagée c'est une photo prise au moment de l'impact et non une vidéo des 30 dernières secondes.

- Le croquis de l'accident est également important. Esquissez un petit plan de commun accord. Désignez les véhicules en cause (A ou B). Indiquez l'endroit où ils se trouvaient au moment du choc ainsi que leur déplacement. N'oubliez pas les éventuels panneaux de signalisation.

### Que faire si vous n'êtes pas d'accord avec l'autre conducteur ?

Mentionnez vos remarques en rubrique "observations" et proposez à votre adversaire d'en faire autant. S'il y a désaccord, ne signez pas une version qui ne vous agréerait pas. Dans ce cas, il vaut mieux remplir chacun son propre document.

# Idées d'excursions au Pays



## Le charbonnage de Blegny

Le charbonnage de Blegny dans la province de Liège s'oriente désormais entièrement sur le tourisme. Enfilez votre veste, ajustez votre casque, vivez l'expérience de la mine en descendant accompagné d'un mineur qui vous expliquera tout sur l'exploitation de la houille. ([www.blegny-mine.be](http://www.blegny-mine.be)).



## Promenade en sous-sol à Anvers

Un vaste réseau d'égouts ('ruien') s'étend sous la ville d'Anvers. Le Ruihuis (Suikerlui 21) donne accès aux entrailles de la ville souterraine. Le prix d'entrée comprend le prêt de bottes et d'une veste de protection. Un guide racontera l'histoire de ces 'ruien' parsemées d'anecdotes. ([www.visitantwerpen.be](http://www.visitantwerpen.be))



## Croisières sur les canaux

Découvrez les 'Fleuves calmes' tels que l'Escaut, la Dendre, la Dyle ou la Ceinture verte de Bruxelles et combinez ce parcours fluvial avec des promenades à pied ou en vélo. A bord vous ne man-

quez de rien : boissons chaudes et froides, un gâteau ou un menu complet ? Tout est possible. En cours de route, le capitaine donnera des explications sur les beaux paysages qui longent les rivières. ([www.rivertours.be](http://www.rivertours.be)). Réservation obligatoire.



## Randonnées en roulotte bâchée

Une randonnée en roulotte bâchée vous permet d'admirer le paysage en toute lenteur. L'Asbl Kerrespeur propose des randonnées sur le thème des criques en région gantoise. D'une manière originale vous pouvez traverser des paysages variés parsemés de criques, digues, polders, ruisseaux...

Ayez l'œil, les oiseaux ne sont jamais loin dans ce décor naturel grandiose ([www.kerrespeur.be](http://www.kerrespeur.be)).

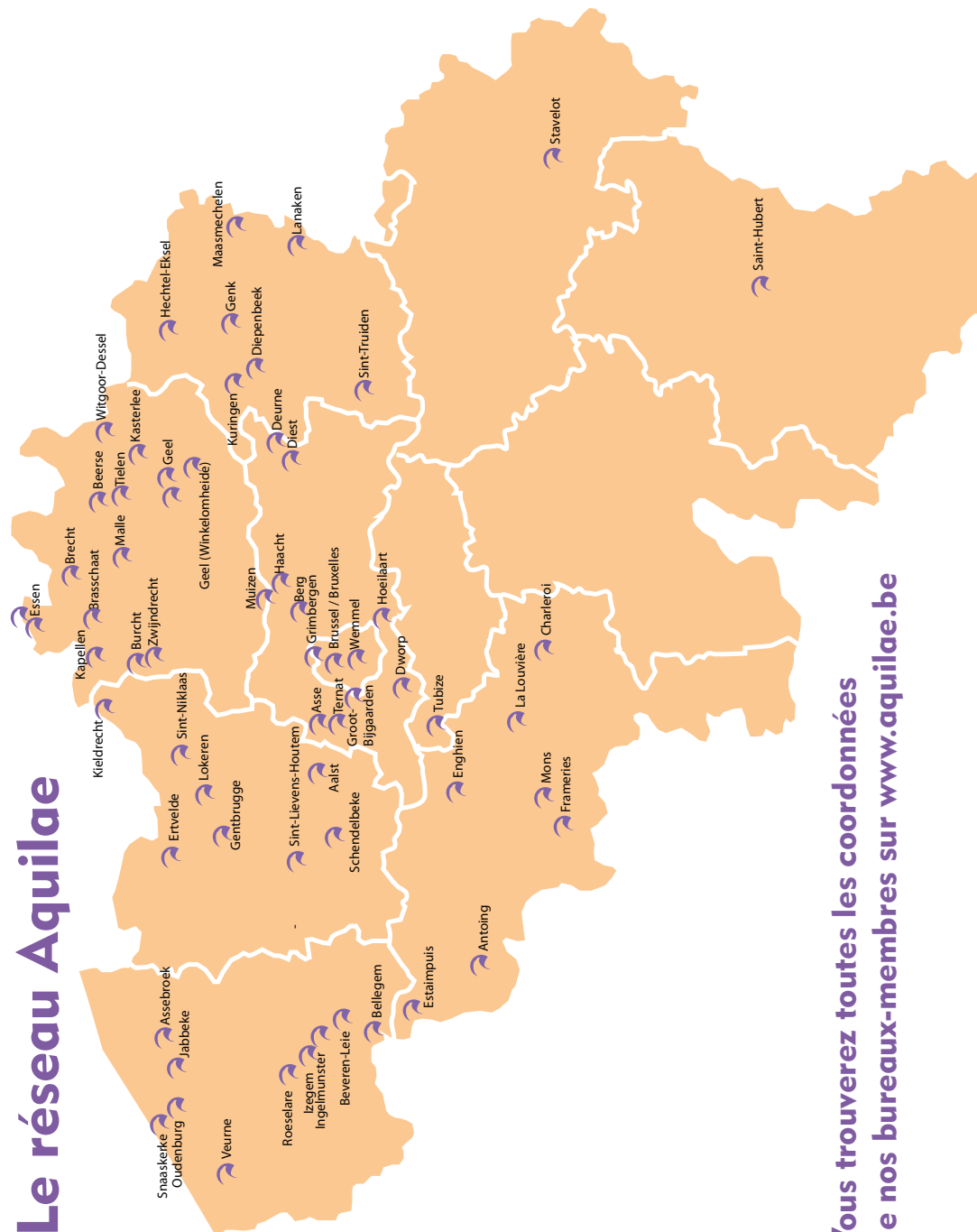


## Chasse au trésor à Durbuy

Devenez les dignes héritiers de Sherlock Holmes. Marchez sur les traces du célèbre détective. La nuit tombée, à la lueur de réverbères, vous traquerez les indices dans la Vieille Ville de Durbuy.

Adventure Durbuy vous propose aussi la chasse à l'ours, tout comme les parcours challenger, les deathrides ou les descentes infernales. ([www.durbuyadventure.be](http://www.durbuyadventure.be)).

## Le réseau Aquilae



**Vous trouverez toutes les coordonnées de nos bureaux-membres sur [www.aquilae.be](http://www.aquilae.be)**

